

Doit être approuvé lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Présents : Mmes et MM ALLANOT, BAREILLE, BERGE, CAMPOS, CAPDEVOLLE, CHAPOTHIN, DOUARD, HUSTET, LACROIX, LAFFAILLE, LALANNE, LANDRIEU, LAPLACE-NOBLE, LENOIR, MALABAT, PEYROULET, PROVENCE, REIMANN, SENTAURENS, TADDEI, VIRLOGEUX

Absents ayant donné procuration : M. CAYRON (Mme TADDEI)

Absents excusés : M. GELIZE

Secrétaire de séance : M. LENOIR

Partie Formelle

La séance est ouverte à 19 h par la lecture du compte rendu de la séance précédente.

Monsieur Bernard PEYROULET, Maire, demande aux membres du Conseil Municipal si des observations sont à faire sur le Compte-rendu du 2 juin 2023.

Délibérations

- Élection des Délégués du Conseil Municipal pour les élections sénatoriales : du 24 septembre 2023

Monsieur le Maire rappelle le décret 2023-257 du 6 avril 2023, portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, qui a fixé à ce jour le 9 juin la date des élections des délégués des conseils municipaux composant le collège électoral sénatorial.

Après avoir composé le bureau électoral, avoir procédé aux opérations électorales,

SONT ELUS les délégués titulaires suivants :

- M. PEYROULET Bernard
- Mme BAREILLE Muriel
- M. HUSTET Hervé
- MME LAPLACE NOBLE Karine
- M. CHAPOTHIN Francis
- MME LACROIX Caroline
- M. CAYRON Gérard

SONT ELUS les suppléants suivants :

- MME SENTAURENS Laurence
- M. LENOIR Thomas
- MME VIRLOGEUX Angélique
- M. MALABAT Romain

- Motion de soutien au projet « Malabat »

Monsieur le Maire informe les élus de l'avancement du projet « Malabat » situé en plein cœur de la commune de SAUVAGNON.

Constitué de 4 bâtiments d'une superficie totale de 1 000 m², il s'agit de l'ancien café - restaurant - boulangerie - tabac du village, propriété de la famille MALABAT depuis le milieu du XIX^{ème}.

Il rappelle que ces bâtiments sont vacants depuis la fermeture de l'établissement en décembre 2018. Or ils constituent la pierre angulaire de l'animation du bourg. Afin de pallier l'absence de restaurant, des offres éphémères ont été encouragées par la municipalité dans l'attente d'une réouverture pérenne du café « Malabat ».

Il s'agit de créer sur cet ensemble immobilier :

- un café - restaurant - épicerie d'une superficie de 250 m²
- 3 locaux commerciaux de 25 m² chacun
- 1 espace de coworking de 125 m²
- 8 logements (4 T2 - 4T3) – dont deux T3 PMR

M. le Maire indique que situé en centre bourg de la commune, cet ensemble a pour but de revitaliser l'activité commerciale du cœur de village et de faciliter l'accès aux logements de proximité. Ce projet répond à des besoins identifiés et fait l'objet de demandes d'accompagnements publics au regard desdits besoins.

Il rappelle la volonté des élus :

- de rendre attractif le bourg, de le remodeler au gré des opportunités et des études économiques et architecturales menées
- de favoriser l'installation d'entreprises et d'artisans locaux,

Par ailleurs la commune confirme la nécessité d'identifier tous biens immobiliers afin de les destiner à du logement ou des services dans le but de conforter la centralité et l'attractivité du village au bourg.

C'est pourquoi le Conseil Municipal de Sauvagnon, soutient le dossier de Romain Malabat qui vient compléter l'offre communale tant en termes de locaux dédiés à des services marchands ainsi qu'en termes de logements locatifs.

M. Malabat Romain concerné par cette affaire ne prend pas part au vote de cette motion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette motion.

- Prochain conseil municipal le 7 juillet 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h00.

Fait à SAUVAGNON, le 13 juin 2023

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,



Thomas LENOIR

Bernard PEYROULET